

extrêmement critique pour les familles concernées. «Je connais des parents qui gardent leur enfant à la maison et doivent se lever sept fois par nuit pour le tourner... Au final, ce sont eux qui tombent malades d'épuisement et les coûts se reportent ailleurs dans le secteur de la santé.»

Pour le directeur, les coupes annoncées vont obliger les institutions à alléger leur taux d'encadrement. Personne ne peut imaginer la somme de travail nécessaire pour redonner à l'enfant sévèrement handicapé «un début de dignité». «Rien que pour mettre au point un appareil permettant à l'élève de pouvoir répondre par oui ou non, ce sont parfois des jours entiers de réglages avec le concours de plusieurs professionnels, précise encore Robert Samouiller. On nous dit que nous coûtions cher à 650 francs la journée, soit vingt-quatre heures sur vingt-quatre. L'autre jour, le plombier est venu. Il demande 180 francs de l'heure...»

L. Bs

L'internat de Romainmôtier appelé à disparaître

**ACCUEIL
Condamné
par le
canton, le
foyer qui
héberge une
dizaine
d'enfants en
difficulté n'a
plus que
cinq mois à
vivre. Une
décision qui
provoque
stupéfaction et
colère.**



Une maison lumineuse dans le vallon de Romainmôtier. Cet internat, l'un des huit que compte la Fondation Jeunesse et Familles dans le canton, accueille une dizaine d'enfants. Edifiée dans les années 60 et rénovée il y a quatre ans, la bâtisse héberge des gosses de 6 à 14 ans. Des pensionnaires qui souffrent du mal de vivre, cabossés par de dures expériences. Le Service de protection de la jeunesse (SPJ) a décidé de désaffecter l'endroit: il coupera ses subventions en avril. Elles se montent actuellement à quelque 800 000 francs par an. «Nous proposons de fermer Romainmôtier, mais c'est à la Fondation de décider comment elle entend éventuellement gérer ces subventions manquantes», précise Philippe Lavanchy, chef du SPJ. Pourquoi dynamiter en particulier Romainmôtier? Le canton avance trois arguments: un taux d'occupation trop faible et une implantation difficile d'accès. Troisièmement, «nous pensons que la Fondation pourrait répartir ces dix pensionnaires dans ses autres foyers», indique le chef de service.

Stupeur à Romainmôtier. Le taux d'occupation actuel est de onze enfants. Le SPJ a signé une dérogation spéciale pour le onzième. «Je me demande comment le canton peut prétendre que dix enfants est un taux d'occupation faible: c'est lui qui fixe ce plafond en fonction des normes», dit avec un sourire triste le directeur de la Fondation, Jean-Yves Tharin. Trouver de la place ailleurs? «Nous avons deux fratries actuellement, vous pensez qu'on peut séparer ces gosses n'importe comment, et les dispatcher sans tenir compte des différences d'âge et des problèmes rencontrés? s'énerve le directeur adjoint, Eric Stern. Nous avons des enfants maltraités et d'autres maltraitants, chacun fait l'objet d'un suivi étroit.» Economiser ailleurs? La Fondation ne voit pas comment. «Franchement, nos foyers affichent complet, assure le directeur. Comment va faire l'Etat pour effacer des places d'internat dans ce canton?»

«Un cadre propice»

L'argument de la localisation fait aussi bondir. «Romainmôtier est justement un cadre propice pour les enfants, loin de la ville», relève Christophe Gertsch, en sortant de la cuisine où il prépare les omelettes pour le souper. Ce jeune éducateur de Pully a choisi de venir travailler dans le vallon du Nozon précisément à cause du cadre de vie. Directeur des Ecoles de Vallorbe et environs, Jean-Philippe Dépraz admet certes que l'offre scolaire locale n'est pas comparable à un réseau urbain. En cas de besoin de classe d'accueil, les enfants du Foyer doivent se déplacer. Quoi qu'il en soit, fermer le foyer au milieu d'une année scolaire, «ça ne me paraît pas être une bonne idée», souligne le directeur.

L'annonce de la fermeture du Foyer a provoqué de la colère dans la région. De nombreux habitants ont un rapport sentimental avec l'institution: le premier «nid» de l'Association vaudoise des petites familles avait été fondé ici en 1919. «Nous sommes fâchés de cette fermeture, le canton n'a même pas jugé bon de nous avertir, tempête le syndic Pascal Lugon. La maison a été construite sur un terrain communal, ça fait partie du patrimoine de Romainmôtier.»

Patrick Chuard